

A

## Calendrier

### FORMATIONS VOLTA

Nous continuons d'organiser ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

#### Toutes les provinces

BA4 Instructions de base en sécurité pour les installations électriques - personnes averties

BA5 Électriciens

VCA Formation de base (examen écrit)

VCA Formation de base (examen lu : possible sur demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

#### Toutes les provinces

L'éclairage LED de la conception à l'installation

AREA (Allgemeine Regelung für Elektrische Anlagen)

BA4 Basisanweisungen für den Umgang mit elektrischen Anlagen - Informierte Personen

BA5 Elektriker

VCA Sicherheits Basisschulung der Arbeitnehmer im elektrischen Sektor

RGIE appliqué aux anciennes et nouvelles installations domestiques/résidentielles

Les schémas de liaison à la terre

Dimensionnement des câbles et conducteurs pour les installations BT

Protection contre les surintensités dans les installations BT

Câblage structuré

Calcul des courants de court-circuit dans les installations électriques BT

Coordination des dispositifs de protection - sélectivité et filiation (installations BT)

Détection incendie selon NBN S21-100

Installation PV + Batteries domestiques et couplage au réseau

Bornes de rechargement - les chainons manquants

Instructeur d'entreprise - base

Instructeur d'entreprise - perfectionnement

Échafaudage roulant

Élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (1) expérimenté

Élévateur à nacelle incl. élévateur à ciseaux (2) inexpérimenté

Haute tension : travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension en théorie et en pratique

A

## Découvrez tout sur les schémas de liaison à la terre

Les schémas de liaison à la terre sont importants parce qu'ils déterminent notamment les mesures de protection qui doivent être prises contre les contacts indirectes. Cette formation vous apprend tout sur le sujet.

L'e-learning les schémas de liaison à la terre, qui s'adresse aux installateurs électrotechniques, aux concepteurs et bureaux d'étude, aborde différents points. Les participants approfondissent leurs connaissances des différents systèmes réseau.

### Plus d'infos sur volta-org.be

La formation dure en moyenne trois heures et requiert une connaissance de base en électricité. Sachez qu'une demande de prime spécifique s'applique pour les e-learning.

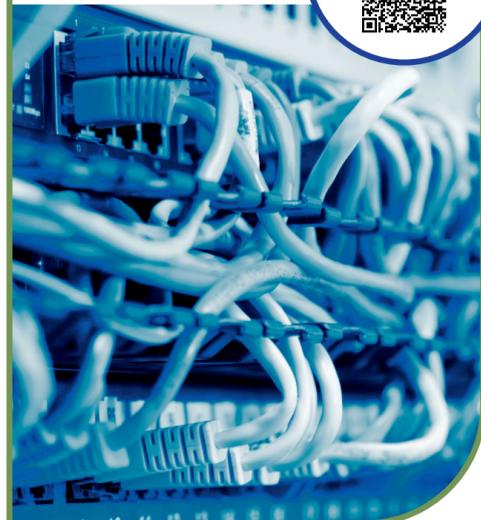
### Êtes-vous intéressé ?

N'hésitez pas à vous inscrire via volta-org.be !

Voulez-vous vous inscrire pour cette formation gratuite ?

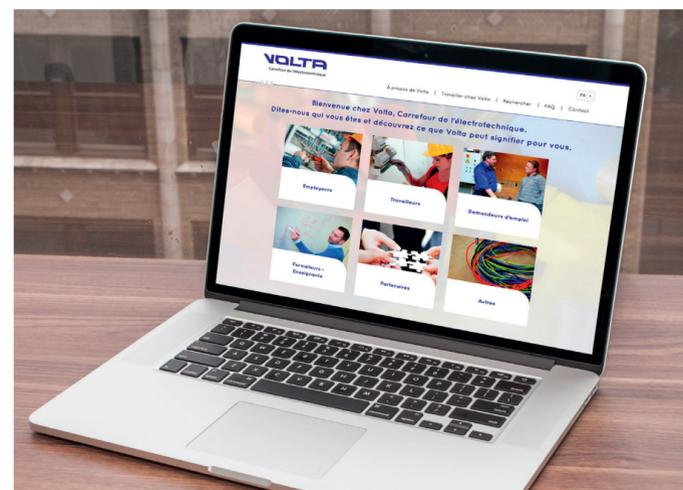
Surfez sur [volta-org.be](http://volta-org.be), ou scannez le code QR.

SCANNEZ LE CODE QR



# VOLTA

Les collaborateurs de Volta vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et une fantastique année 2022.



## Contacteur Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année : [fbz-fse@volta-org.be](mailto:fbz-fse@volta-org.be) ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectorielle : [pensioen.pension@volta-org.be](mailto:pensioen.pension@volta-org.be) ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement : [info@volta-org.be](mailto:info@volta-org.be) ou 02 476 16 76.

Pour des questions sur la technique ou la réglementation : [sat@volta-org.be](mailto:sat@volta-org.be) ou 02 476 16 76.

Volta vzw-asbl  
Avenue du Marly 15/8  
1120 Bruxelles

Tel 02 476 16 76  
[info@volta-org.be](mailto:info@volta-org.be)  
[www.volta-org.be](http://www.volta-org.be)

TVA: BE0457 209 993  
RPM Bruxelles

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE



Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.

10

DÉCEMBRE  
2021

watt

Actualités du secteur électrotechnique  
pour travailleurs

B

## Zoom sur la prime de fin d'année

La fin de 2021 approche, c'est le moment de parler de la prime de fin d'année. Retrouvez ici toutes les infos à ce sujet.

Le montant a déjà été communiqué fin octobre dans votre dossier personnel My FSE et vous avez reçu la fiche par la poste ce mois-ci. Vérifiez surtout si nous disposons de votre numéro de compte et qu'il soit bien correct. Le champ du numéro de compte est vierge ? Ou vous constatez qu'il s'agit d'un mauvais numéro ? Connectez-vous alors sur My FSE pour le rectifier. Vous pouvez également nous remettre un document signé par la banque (avec mention de

vos numéros de compte et votre nom). Nous nous en servons pour apporter les corrections nécessaires. Veuillez vérifier scrupuleusement ces données, car nous ne pouvons évidemment pas verser de prime de fin d'année aux travailleurs dont nous ne connaissons pas le (bon) numéro de compte.

Quand a lieu le versement de la prime de fin d'année ? Il est prévu pour le 10 décembre 2021.

**Vous avez d'autres questions ?**  
**Ne manquez pas de consulter notre site web et la page FAQ pour les informations pratiques sur les primes de fin d'année !**

A  
ACADEMYB  
BENEFITSR  
RESEARCHE  
EDUCATIONC  
HR-CONNECT

## Éditorial

Chers lecteurs,

2021 touche à sa fin. Ce watt est donc l'occasion de passer en revue ce qui a été fait cette année, mais surtout de nous tourner vers ce qui nous attend demain. Dans cette édition, nous vous apportons toutes les informations nécessaires sur la prime de fin d'année, nous vous expliquons la prolongation des mesures pour le chômage temporaire et approfondissons, dans notre article technique, le passionnant thème actuel de la conduite électrique et de la recharge à domicile. Une fois de plus, pas mal de lectures intéressantes sur notre secteur !

Plus que jamais, je vous souhaite une bonne santé pour 2022.

Peter Claeys,  
Directeur Volta

**VOLTA**  
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK  
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

## R La recharge à domicile : une histoire avec de nombreux 'pics'

Bien que la mobilité électrique devienne de plus en plus la norme, le problème de l'autonomie pré-occupe encore de nombreuses personnes. En effet, la recharge à domicile pour une conduite sans souci devient une absolue nécessité. Mais quelles sont exactement les possibilités qui existent actuellement ?

En ce qui concerne la recharge à domicile, il existe deux options concrètes. La première est la **charge en mode 2**, c'est-à-dire la charge à partir d'une prise électrique murale. Nous ne la recommandons pas comme solution structurelle, principalement en raison de la faible puissance de charge de 2,3 kW maximum. Toutefois, elle peut être utilisée comme solution auxiliaire, par exemple lorsque vous vous trouvez dans un endroit où aucun autre point de charge n'est disponible.

La **recharge en mode 3** est une solution structurelle pour la recharge à domicile. Deuxième option, la charge en mode 3 qui est une solution structurelle pour la charge à domicile. Celle-ci peut être effectuée de deux manières. La première est la **charge monophasée**, qui ne nécessite aucune modification du raccordement domestique et est basée sur une connexion standard de 40 A. Si le véhicule est rechargé pendant la nuit, il n'est pas nécessaire de devoir partager le courant avec d'autres équipements. De plus, la version la plus

simple de ce type de bornes de recharge (de 3,7 kW) donnera une autonomie supplémentaire de 100 km après cinq à six heures de charge. En revanche, si vous choisissez une borne de recharge de 7,4 kW, vous doublerez plus ou moins la distance par heure de charge et réduirez ainsi par conséquent de moitié votre temps de charge. Pour cela, le véhicule électrique doit être équipé d'un chargeur d'au moins 7,4 kW. Bon à savoir pour la Flandre : à court terme, la charge à faible capacité sera récompensée financièrement en Flandre grâce à l'introduction du tarif de capacité dans la région.

### Recommandée pour les navetteurs ayant une grande autonomie de déplacement

L'autre façon de charger en mode 3 est la recharge triphasée qui est possible à 11 et même à 22 kW. Cela permet d'augmenter encore plus l'autonomie par heure de recharge. Cette méthode de recharge est recommandée pour les navetteurs qui ont besoin chaque jour d'une grande autonomie et qui ne viennent qu'occasionnellement au bureau. Il va de soi que la recharge avec ces capacités élevées est tout simplement découragée en Flandre car un nouveau tarif de capacité sera implémenté dès 2022. De plus, il est important de rappeler qu'un véhicule électrique équipé d'un chargeur monophasé ne peut bénéficier de ce type d'alimentation triphasée.



### Type de réseau alternatif

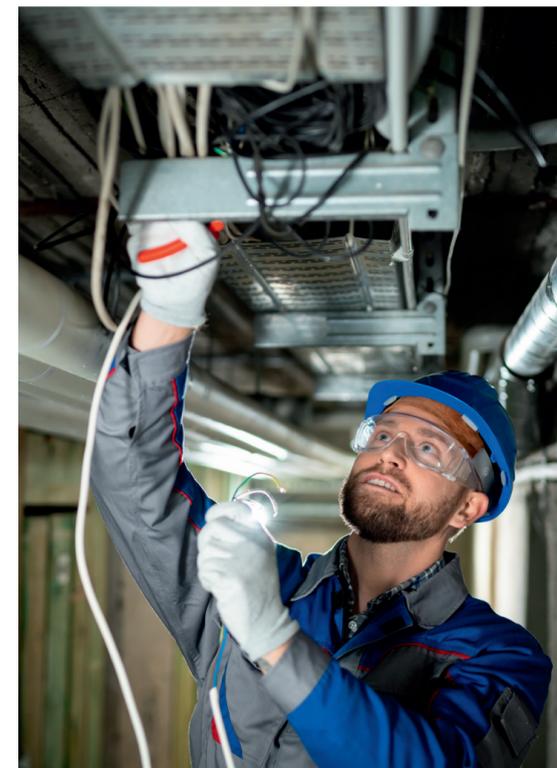
Il est important de mentionner qu'en Belgique, il existe encore un type de réseau 3x230V que l'on ne rencontre encore que dans très peu de pays. La plupart des véhicules électriques (VE) ne peuvent être rechargés que sur un réseau monophasé. Cependant, les chargeurs pour véhicules électriques n'ont pas été conçus pour la charge triphasée sur ce réseau et requièrent du 3x400V+N. Un transformateur d'isolement qui convertit le réseau 3x230V en un réseau 3x400V+N pourrait donc solutionner ce problème. Attention : seul le circuit avec la borne de recharge est alimenté par le transformateur - tous les autres consommateurs de la maison doivent rester sur le réseau 3x230V.

### La charge dynamique et le tarif de capacité (cas de la Flandre)

Afin d'encourager les consommateurs d'électricité à modérer leur consommation, le tarif de capacité sera bientôt introduit en Flandre, ce qui modifiera en partie la manière dont l'électricité est facturée aux ménages et aux PME. Jusqu'à présent, seule l'énergie (kWh) consommée au cours de l'année écoulée était facturée. Grâce au compteur digital (ou 'communicant'), il sera désormais possible de prendre également

en compte la puissance consommée (kW). Ainsi, le quart d'heure avec la plus grande consommation est converti en puissance moyenne sur ce quart d'heure : la 'pointe mensuelle' (avec une valeur minimale de 2,5 kW). Le tarif de capacité est alors calculé sur base de la moyenne des douze derniers pics mensuels. Plus les pics sont élevés, plus le montant est élevé. Ainsi, le propriétaire d'un VE équipé d'une borne de recharge de 7,4 kW sera récompensé lorsque le véhicule ne se charge pas à pleine capacité, mais à une capacité variable (ou dynamique). De cette manière, la consommation moyenne d'énergie reste inférieure à une valeur fixée. Bien entendu, cela nécessite à la fois une borne de recharge où la capacité de charge peut être modifiée en temps réel mais aussi un système de gestion qui relève les données du compteur digital (ou 'communicant') et contrôle intelligemment la borne de recharge. De tels systèmes de gestion sont susceptibles d'apparaître sur le marché dans un avenir proche.

Chez Volta, nous avons déjà mis au point une démo qui confirme de manière pratique ce qui a été présenté dans les paragraphes théoriques précédents.



## B Prolongation des mesures de chômage temporaire

Les mesures d'assouplissement relatives au chômage temporaire à la suite de la crise du coronavirus sont prolongées par le gouvernement fédéral jusqu'au 31 décembre 2021.

La prolongation de la procédure d'assouplissement en cours depuis mars 2020 est sans doute la dernière, mais elle s'applique jusqu'à la fin de l'année. Et ce, pour tous les employeurs de tous les secteurs, par conséquent du nôtre aussi. Autrement dit, jusque fin 2021, toute forme de chômage temporaire résultant de la crise du coronavirus est considérée comme chômage temporaire pour force majeure, sans communication préalable à l'ONEM.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour vous ? Que pour notre secteur également, nous continuons à travailler avec des paiements automatiques d'indemnité complémentaire en cas de chômage temporaire pour force majeure « corona ». Vous voulez demander cette indemnité du chômage temporaire pour un autre motif de chômage temporaire ? Complétez dès lors le formulaire de demande F1.

## B Pension complémentaire : une sécurité supplémentaire

Une pension complémentaire, payée par l'employeur, est constituée pour chaque travailleur dans le secteur. On peut donc la comparer à une assurance groupe.

Chaque année, une prime de pension est versée sur votre compte individuel. Chaque année, tous les affiliés actifs reçoivent un relevé sous la forme d'une fiche de pension qui indique non seulement le statut actuel de votre compte, mais évalue aussi ce que rapportera ce capital-pension lors de votre départ à la retraite. Pour les périodes non rémunérées - par exemple en cas de chômage temporaire ou de maladie - il existe une cotisation de solidarité de 1 euro par jour qui assure la constitution de la pension sectorielle complémentaire.



## R Bibliothèque technique avec articles utiles

En tant que travailleur du secteur, vous aimez sans doute lire certains articles (techniques) sur l'électrotechnique. Nous sommes bien fournis en la matière grâce à notre bibliothèque. Nos articles techniques peuvent être librement consultés sur notre site web. La bibliothèque est systématiquement agrémentée de nouveaux articles et publications.

Notre site web possède aussi une page proposant des vidéos, telles que nos séances d'information et webinaires. Vous voulez en savoir plus sur un sujet particulier ? Vous savez désormais où (encore mieux) vous informer !

